



Le Parc national de forêts déploie sa marque *Esprit-parc national – forêts* pour les céréales et oléoprotéagineux

Le 17/06/2021

Depuis 2015, les Parcs nationaux français déploient la marque collective « *Esprit parc national* », déclinée dans chacun des 11 parcs nationaux. Sous l'impulsion du Parc national de forêts, une nouvelle possibilité de marquage est offerte aux agriculteurs des parcs nationaux.

Le Parc national de forêts compte déjà 27 bénéficiaires de la marque collective *Esprit parc national – forêts*, lancée en octobre 2020 à destination des acteurs de l'agriculture respectueuse de la nature et du tourisme durable.

Après un an de concertation au sein du réseau des parcs nationaux et en lien avec l'Office Français pour la Biodiversité, propriétaire de la marque, le Parc national de forêts offre à de nouvelles productions agricoles la possibilité de bénéficier de cette marque : les céréales et oléoprotéagineux* et les produits qui en sont issus.

L'attribution de la marque vise à valoriser les pratiques qui s'appuient sur les fonctions offertes par les écosystèmes, en accroissant la biodiversité (naturelle et cultivée) et en renforçant les régulations biologiques au sein de l'agro-écosystème. Ces pratiques agro-écologiques contribuent à la qualité des paysages et des milieux semi-naturels. Elles permettent également de limiter le recours aux intrants comme les engrais de synthèse, les produits phytosanitaires, d'éviter le gaspillage de ressources naturelles (eau, sols...) et de limiter les pollutions.

Dans un contexte de pratiques agricoles parfois dégradantes pour l'environnement, la marque représente une garantie que l'exploitation est vertueuse. Le marquage permet la différenciation de l'offre sur le territoire, à destination du consommateur.

En achetant un produit Esprit parc national, le client contribuera à faire reconnaître les valeurs de ces pratiques. Il profitera d'un produit issu d'une exploitation présentant un lien fort avec le territoire du parc national et participera ainsi à la préservation de la biodiversité et de l'environnement.

Désormais, les polyculteurs et producteurs de farine, huile, pain, bière... issus des céréales marquées, pourront également prétendre à la marque Esprit parc national – forêts !

Contact presse

Marie QUIQUEMELLE

Tél : +33 (0)3 73 62 02 35 • Mobile : +33 (0)6 16 33 91 37

Courriel : marie.quiquemelle@forets-parcnational.fr



Pour rappel :

D'autres produits et services agricoles et touristiques sont d'ores et déjà ouverts au marquage :

Thématique agriculture :

- Miel
- Fruits, légumes, champignons, fleurs et plantes comestibles
- Lait et produits laitiers
- Vin
- Céréales et oléoprotéagineux
- Aquaculture
- Produits transformés

Thématique tourisme :

- Hébergements
- Sorties de découverte
- Visites de site
- Séjours
- Restauration

Pour candidater à la marque, les dossiers de candidature sont à retirer directement au Parc national de forêts auprès de vos interlocuteurs privilégiés, joignables par téléphone ou par mail

- **Pour la filière agriculture**

Clément HUEBRA

Téléphone 03 73 62 03 69 ou 06 74 23 31 66

clement.huebra@forets-parcnational.fr

- **Pour la filière tourisme**

Maurane FOURNIER

Téléphone : 03 73 62 02 38 ou 06 16 33 90 78

maurane.fournier@forets-parcnational.fr

Pour en savoir plus sur la marque *Esprit parc national* il suffit de cliquer :

<https://www.espritparcnational.com/>

* • les céréales et pseudo-céréales (blés, orges, avoines, millet, épeautre, petit épeautre, seigle, maïs, riz, sarrasin, quinoa, kamut,...),

• les oléo-protéagineux (colza, tournesol, arachide, soja, lin, caméline, navette, sésame, lentilles, pois chiche, pois cassé, lupin, chenevis, fèves, haricots secs, chia, amarante...

Contact presse

Marie QUIQUEMELLE

Tél : +33 (0)3 73 62 02 35 • Mobile : +33 (0)6 16 33 91 37

Courriel : marie.quiquemelle@forets-parcnational.fr

